DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2. ALGORITHMES DE DECODAGE

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.1 DETERMINATION DU TYPE DE PLN D'UN PLN REDEVANCES

Un algorithme de détermination du type de PLN spécifique est appliqué en fonction de la source des données (système STIP ou système STAN).

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.1.2 Cas du traitement d'acquisition d'un fichier STAN

Si la journée de vol est acquise à partir d'un fichier venant directement du système STAN, l'algorithme de détermination du type PLN est le suivant :

- Si le PLN possède des informations d'une 1ère TO et Si le type de PLN issu de la première transaction est égal à "ABI"
 - Le type de PLN est égal à "ABI"
- Sinon si le PLN possède des informations d'une 1ère TO et Si le type de PLN issu de la première transaction est égal à "APL"
 - Le type de PLN est égal à "APL"
- Sinon si le PLN possède des informations d'une 1ère TO et Si le type de PLN issu de la première transaction est égal à "RPL"
 - Le type de PLN est égal à "RPL"
- Sinon le type PLN est égal à l'information TYPE_PLN de l'enregistrement « final » présent dans le fichier STAN (carte 22).

Note : Stan applique le même algorithme que REDEVANCES pour la détermination de l'information « type pln » de l'enregistrement « final ». C'est pour cela qu'on peut directement récupérer la valeur.

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1	
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023	

A.2.2 CALCUL DE LA DATE ET HEURE DE REFERENCE D'UN PLN REDEVANCES

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.2.2 CAS DU TRAITEMENT DE L'ACQUISITION D'UN FICHIER VENANT DU SYSTEME STAN

Cet algorithme utilise:

- L'information journée à acquérir
- L'information date relative du jour de départ des PLNs « final » et « terminé »
- Si le PLN possède un enregistrement « terminé », l'information « heure sur la première balise activée » issue de l'enregistrement « terminé »
- Si le PLN ne possède pas d'informations venant d'un enregistrement « terminé », les informations « heure sur la première balise activée » et « heure sur la première balise » de l'enregistrement final

Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ

Dans le fichier STAN, les heures de survol balises sont exprimées en minutes par rapport à l'information journée à acquérir. Lors de la récupération de cette information, elles sont recalculées pour être exprimées par rapport à la date de départ et déterminées à partir du champ « Date relative du jour de départ ».

Algorithme du recalcul des heures balises : 3 cas possibles

- Si la date relative du jour de départ est égale à « -1 » alors l'heure de survol Balise retenue est égale à « heure de survol (carte 32) + 1440 minutes »
- Si la date relative du jour de départ est égale à « 0 » Alors l'heure de survol Balise retenue est égale à « heure de survol (carte 32) »
- Si la date relative du jour de départ est égale à « 1 » Alors l'heure de survol Balise retenue est égale à « heure de survol (carte 32) 1440 minutes »

Note: la date relative du jour de départ pouvant changer selon les vues, on utilise bien:

- l'information « date relative du jour de départ » de l'enregistrement « final » pour le calcul des heures de survol balises de l'enregistrement « final »
- l'information « date relative du jour de départ » de l'enregistrement « terminé » pour le calcul des heures de survol balises de l'enregistrement « terminé »

C'est cette heure recalculée qui est utilisée dans l'algorithme de détermination de la date heure de référence ci-après

Détermination de la date de départ

Algorithme de détermination de la date de départ : 3 cas possibles

- Si la date relative du jour de départ est égale à « -1 » alors la date de départ retenue est égale à « date d'archive PLN (carte 02) + 1440 minutes »
- Si la date relative du jour de départ est égale à « 0 » Alors la date de départ retenue est égale à « date d'archive PLN (carte 02) »
 - Si la date relative du jour de départ est égale à « 1 » Alors la date de départ retenue est égale à « date d'archive PLN (carte 02) 1440 minutes »

Note : la date relative du jour de départ pouvant changer selon les vues, on utilise bien :

 l'information « date relative du jour de départ » de l'enregistrement « final » pour le calcul de la date de départ de l'enregistrement « final »

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

- l'information « date relative du jour de départ » de l'enregistrement « terminé » pour le calcul de la date de départ de l'enregistrement « terminé »

Détermination de la date heure de référence

- Si présence d'informations venant d'un enregistrement « terminé »
 - Si l'heure sur la première balise activée est renseignée
 Date heure de référence = date obtenue à partir de la date de départ de l'enregistrement
 « terminé » (cf algorithme « détermination de la date de départ » ci-dessus) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » ci-dessus) sur la première balise activée de l'enregistrement « terminé »
 - Sinon

Date heure de référence = date obtenue à partir de la date de départ de l'enregistrement « terminé » (cf algorithme « détermination de la date de départ » ci-dessus) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » ci-dessus) sur la première balise de l'enregistrement « final »

Sinon

- Si l'heure sur la première balise activée de l'enregistrement « final » est renseignée Date heure de référence = date obtenue à partir de la date de départ (jour, mois et année) de l'enregistrement « final » (cf algorithme « détermination de la date de départ » ci-dessus) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » ci-dessus) sur la première balise activée de l'enregistrement « final »
- Sinon

Date heure de référence = date obtenue à partir de la date de départ de l'enregistrement « final » (cf algorithme « détermination de la date de départ » ci-dessus) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » ci-dessus) sur la première balise de l'enregistrement « final »

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1	
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023	

A.2.3 CALCUL DU NOM DE LA PREMIERE BALISE UTILE D'UN PLN REDEVANCES

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.3.2 Cas du traitement d'un fichier venant du systeme STAN

Cet algorithme utilise:

- Si le PLN possède des informations venant d'un enregistrement « terminé » : l'information **nom de la première balise activée** est issue de l'enregistrement « terminé » du message
- Si le PLN ne possède pas des informations venant d'un enregistrement « terminé » : l'information **nom de la première balise activée** est issue de l'enregistrement « final »
- Les informations rang de la première balise utile du vol, nombre de balises survolées et noms des balises sont issues de l'enregistrement « final »

Détermination du nom de la première balise utile

- Si présence d'informations venant d'un enregistrement « terminé »
 - Si le nom de la première balise activée est renseigné
 Le nom de la première balise utile est égal à ce nom
 - Sinon
 - ► Si le rang de la première balise utile du vol de l'enregistrement « final » est différent de 0 et inférieur ou égal au nombre de balises survolées de l'enregistrement « final »
 - Le nom de la première balise utile est égal au nom de la balise de rang égal à l'information rang de la première balise utile du vol dans l'enregistrement « final »
 - ▶ Sinon

Le nom de la première balise utile est égal à "PTGEO"

- Sinon
 - Si le nom de la première balise activée de l'enregistrement « final » est renseigné
 Le nom de la première balise utile est égal à ce nom
 - Sinon
 - ➤ Si le rang de la première balise utile du vol de l'enregistrement « final » est différent de 0 et inférieur ou égal au nombre de balises survolées de l'enregistrement « final »
 - Le nom de la première balise utile est égal au nom de la balise de rang égal à l'information rang de la première balise utile du vol dans l'enregistrement « final »
 - ► Sinon

Le nom de la première balise utile est égal à "PTGEO"

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.4 CALCUL DE LA DATE HEURE SUR LA DERNIERE BALISE D'UN PLN REDEVANCES

DTI/ATM/TDV	Projet	REDEVANCES	Version	R5.9.0R1
DSL	Titre	Dossier de Spécification du Logiciel	Du	13/11/2023

A.2.4.2 Cas du traitement d'un fichier venant du systeme STAN

Cet algorithme utilise:

- L'information journée à acquérir
- L'information date relative du jour de départ des PLNs « final » et « terminé »
- Si le PLN possède des informations d'un enregistrement « terminé » : l'information heure sur la balise de rang le plus élevé de l'enregistrement « terminé »
- Si le PLN ne possède pas d'informations d'un enregistrement « terminé » : l'information heure sur la balise de rang le plus élevé de l'enregistrement « final »

Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ

Dans le fichier STAN, les heures de survol balises sont exprimées par rapport à l'information journée à acquérir. Lors de la récupération de cette information, elles sont recalculées pour être exprimées par rapport à la date de départ (déterminée à partir de l'information date relative du jour de départ : cf algorithme « détermination de la date de départ » du chapitre A.2.2.2)

C'est cette heure recalculée qui est utilisée dans l'algorithme de détermination de la date heure de référence ci-après

Note: Pour l'Algorithme du recalcul des heures balises se référer au chapitre A.2.2.2

(cf algorithme « détermination de la date de départ » du chapitre A.2.2.2)

(cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » du chapitre A.2.2.2)

Détermination de la date heure sur la dernière balise :

- Si présence d'informations d'enregistrement « terminé »
 - Date heure sur la dernière balise = date obtenue à partir de la date de départ de l'enregistrement « terminé » (cf algorithme « détermination de la date de départ » du <u>chapitre A.2.2.2</u>) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » du <u>chapitre A.2.2.2</u>) sur la balise de rang le plus élevé de l'enregistrement « terminé »
- Sinon

Date heure sur la dernière balise = date obtenue à partir de la date de départ de l'enregistrement « final » (cf algorithme « détermination de la date de départ » du <u>chapitre A.2.2.2</u>) + heure recalculée (cf algorithme « Calcul des heures de balises pour être exprimées en fonction de la date de départ » du <u>chapitre A.2.2.2</u>) sur la balise de rang le plus élevé de l'enregistrement « final »